Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260903-CCAS02_03092026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANFAINS

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil six le jeudi 03 septembre à 19h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.

PRESENTS : M. David TOLLEMER ; Mme Emilie JOUAN ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie Lucille WOZNIAK ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Viviane JAFFROT ; Mme Nadine MONTFORT ; Mme Marie Thérèse EDY ; Mme Thérèse HEMERY ; Mme Patricia ALLENET

Nombre de Membres :
- Afférents au CCAS : 13
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération **:11**
+1 procuration

ABSENTS : Mme Anne Marie JAGLIN excusée (pouvoir à Mr David TOLLEMER) ; Mme Edith MERRANT, excusée.

SECRETAIRE : Mme Nadine MONTFORT

Convocation du 27/08/2026

02-03092026 DEMANDE D'ELECTION DE DOMICILE

Monsieur Le Président informe l'assemblée d'une demande de renouvellement d'élection de domicile par Mr DUVAL Christian et Mme DUVAL Christiane. Le couple qui résidait sur la Commune jusqu'en août 2023 a fait le choix de ne plus avoir de domicile stable. Le CCAS leur avait accordé la domiciliation administrative en séance du 17 septembre 2025 pour une durée d'un an.

En outre, Mr PUJOLLE Jean Charles ne possédant pas de domicile fixe et stationnant régulièrement sur l'aire de l'étang du Pas sollicite le CCAS pour une élection de domicile.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention (Mme Nadine MONTFORT)

ACCORDENT le renouvellement de la domiciliation administrative à Mr et Mme Duval Christian pour une durée d'un an.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCORDENT la domiciliation administrative à Mr Pujolle Jean Charles pour une durée d'un an.

⅄⅄⅄⅄⅄⅄

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David TOLLEMER